



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du 13 décembre 2023

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

**22 DEC. 2023**

Transmis en Sous-Préfecture le

**21 DEC. 2023**

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents :** Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,  
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,  
M. PRACA, Maires-Adjoints,  
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, M. BESSETTES, M. LELUBRE, M. MANUEL,  
Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,  
Mme CAMPION, M. SIMONIN, M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD,  
M. BIZET, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs :**

Mme BESSE, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme CLARKE, pouvoir remis à Mme de BROSSES  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG  
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN  
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES  
M. FRANÇOIS, pouvoir remis à Mme MORAINÉ  
Mme de CHABOT, pouvoir remis à M. SIMONNET

**Absents :** M. LEPUT, M. HULLIN

**Secrétaire de séance :** Mme WANG

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 4  
octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 23 heures 20.

N° 23-7-1

OBJET

**RAPPORT ANNUEL DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE  
COOPÉRATION INTERCOMMUNALE - ANNÉE 2022**

Mme le Maire explique qu'en application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit établir chaque année un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport doit être adressé aux Maires des communes membres de l'établissement et faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Mme le Maire informe que les 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivants ont adressé leur rapport d'activité :

- Syndicat Intercommunal d'Énergie des Yvelines (SEY)
- Syndicat Intercommunal pour le Maintien à Domicile (S.I.M.A.D.)
- Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye
- Syndicat Intercommunal pour la

Académie de la Région Île-de-France  
078-217804814-20231220-23-7-1-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2023  
Date de réception préfecture : 21/12/2023

➤ Syndicat Intercommunal du Château de Monte-Cristo

Mme le Maire donne la parole aux délégués des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants pour commenter les rapports d'activité 2022, dont une synthèse a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour :

- Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) – rapport de Monsieur DOAN
- Syndicat Intercommunal pour le Maintien à Domicile (S.I.M.A.D.) – rapport de Madame le Maire
- Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de Saint-Germain-en-Laye - rapport de Monsieur GALPIN
- Syndicat Intercommunal pour la gestion de la piscine de Saint-Germain-en-Laye – rapport de Monsieur PRACA
- Syndicat Intercommunal du Château de Monte-Cristo – rapport de Monsieur AMADEI

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale du 11 décembre 2023,

Le Conseil Municipal **DONNE ACTE** de la présentation de ces rapports.



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Laurence BERNARD